ASSISTANCE DÉPANNAGE

01 49 65 27 34

24h/24 et 7j/7

Assistance rapide

Service et confiance

500€ TTC pris en charge

En partenariat :

AXA

Si vous souhaitez en savoir plus sur le service de dépannage Zen'élec :

Nos conseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

N°Cristal 0969 397 901
APPEL NON SURTAXE

www.seolis.net

Crédits photos : Istock, Adobe Stock - Juillet 2022 - D-S8-SU-005-49-C - Document non contractuel

Seulement 3 € TTC /mois[1]
Prix en vigueur au 01/07/2022

Zen élec

L'assistance dépannage électrique 24h/24

Séolis
SIEDS | Energies • Services
Votre énergie est ici

336 avenue de Paris
CS 98536 - 79025 Niort Cedex

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 €
RCS Niort 492 041 066

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement
AFNOR CERTIFICATION
ISO 9001 - ISO 45001 - ISO 14001

Séolis
SIEDS | Energies • Services

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

zen'élec

Parce qu'une panne électrique peut arriver à tout moment, SÉOLIS s'engage à vous offrir la meilleure des garanties.

Une prise en charge rapide et efficace en cas de panne électrique

Vous pouvez joindre notre assistance téléphonique à tout moment

Pour seulement TTC 3 € /mois[1]
Prix en vigueur au 01/09/2021

24h/24 et 7j/7, l'un de nos techniciens sera à votre écoute pour vous aider à diagnostiquer l'origine de la panne.

Nous intervenons chez vous, si besoin

Dans un délai de 2 heures[2], un électricien intervient chez vous.
Il réalisera la mise en sécurité de votre installation et il mettra tout en œuvre pour la réparer.

Nous prenons en charge les frais à hauteur de 500 € TTC

SÉOLIS prend en charge les frais d'intervention de l'électricien à hauteur de 500 € TTC par intervention (pièces, main-d'œuvre et déplacement compris).

[1] 36 € TTC annuels facturés conformément à la Notice d'information soit l'équivalent de 3 € TTC / mois.
[2] Délai d'intervention, sauf cas de Force majeure et sauf indisponibilité du client.

Zen'élec couvre les pannes de votre installation individuelle privative d'électricité située à l'intérieur ou à l'extérieur de votre logement.

Les réparations des appareils électroménagers ou électriques, les modifications de réglage du disjoncteur ou la mise en conformité de l'installation électrique intérieure ne sont pas incluses dans le contrat.

LES + DU CONTRAT zen'élec

- Une garantie « Perte de denrées »
- Pas d'avance de frais
- Pas de franchise
- Pas de délai de carence
- Des professionnels électriciens de confiance, engagés dans une charte qualité
- Nombre d'interventions illimité

Mentions légales
La liste exhaustive des conditions d'adhésion, garanties et exclusions est exposée dans la notice d'information, disponible sur simple demande et sur le site seolis.net.
Les prestations d'assistance de l'offre « Zen'élec » sont garanties par Inter Partner Assistance, Société Anonyme de droit belge au capital de 130 702 613 €, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487), immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 166 Avenue Louise – 1050 Ixelles – Bruxelles Capitale – Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6, rue André Gide - 92320 Châtillon.

SÉOLIS est immatriculée à l'ORIAS en tant que mandataire d'intermédiaire d'assurances sous le numéro 15006360 (www.orias.fr).
Conformément aux dispositions en vigueur, pour tout litige relatif à l'offre, vous pouvez saisir le médiateur de l'assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09.